

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) PIXELWALL SARL

Article 1 – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent l'ensemble des prestations fournies par Pixelwall Sàrl (ci-après « Pixelwall ») à ses clients.

Toute commande, acceptation de devis ou signature de contrat implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV. Les conditions particulières figurant dans une offre, un devis ou un contrat signé prévalent sur les présentes CGV en cas de contradiction.

Article 2 – Prestations

Pixelwall propose notamment les prestations suivantes : impression murale verticale ; décoration murale personnalisée ; communication visuelle ; création de sites internet ; marketing digital ; gestion des réseaux sociaux ; création de contenus ; graphisme ; conseil en communication ; prestations publicitaires ; toute autre activité liée à son domaine d'expertise.

Article 3 – Devis et commandes

Les devis émis par Pixelwall sont valables durant trente (30) jours sauf indication contraire. Une commande devient ferme et définitive dès : l'acceptation du devis par signature; la signature d'un contrat ; ou le versement de l'acompte demandé. Toute modification demandée après acceptation du devis pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire.

Article 4 – Prix

Les prix sont exprimés en francs suisses (CHF). Sauf indication contraire, les prix s'entendent hors TVA. La TVA est facturée en sus selon le taux légal en vigueur au moment de la facturation.

Article 5 – Acompte

Pixelwall se réserve le droit d'exiger un acompte avant le début des travaux. Sauf convention particulière, l'acompte est fixé à trente pour cent (30 %) du montant du devis. Les travaux peuvent être suspendus jusqu'à réception effective de l'acompte.

Article 6 – Délais

Les délais communiqués sont donnés à titre indicatif. Pixelwall ne peut être tenue responsable des retards résultant notamment : d'informations incomplètes fournies par le client ; d'une validation tardive ; d'une modification du projet ; d'un retard d'un fournisseur ou sous-traitant ; d'un cas de force majeure ; d'événements indépendants de sa volonté.

Article 7 – Validation des maquettes et contenus

Le client est tenu de vérifier et valider les maquettes, visuels, textes, plans, contenus ou projets avant leur production, impression ou mise en ligne. Toute validation donnée par le client est considérée comme définitive. Les corrections demandées après validation peuvent être facturées séparément.

Article 8 – Impression murale

Le client garantit que le support destiné à recevoir l'impression est adapté à la prestation commandée. Pixelwall ne pourra être tenue responsable des défauts liés notamment : à l'humidité ; à la porosité du support ; aux fissures ; aux irrégularités de surface ; aux défauts de peinture ; aux infiltrations ; à toute dégradation préexistante du mur ou du support.

Les différences mineures de teinte, de texture ou de rendu résultant des caractéristiques du support ne peuvent constituer un motif de réclamation.

Article 9 – Accès aux locaux

Le client s'engage à fournir un accès libre, sécurisé et adapté à la zone d'intervention. Tout retard, déplacement inutile ou impossibilité d'exécution imputable au client pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire.

Article 10 – Report ou annulation d'intervention

Toute annulation ou demande de report moins de quarante-huit (48) heures avant la date prévue pourra donner lieu à la facturation : des frais déjà engagés ; des frais de déplacement ; des coûts de préparation ; du temps réservé à l'intervention.

Article 11 – Création de sites internet et prestations digitales

Le client fournit l'ensemble des informations, contenus, images et documents nécessaires à la réalisation du projet, sauf accord contraire. Il demeure seul responsable du contenu publié sur son site internet, ses réseaux sociaux ou tout autre support numérique. Les coûts d'hébergement, de noms de domaine, de licences, d'abonnements ou de services tiers sont facturés séparément sauf mention contraire.

Dispositions particulières applicables aux sites internet et prestations digitales

Article 11b – Responsabilité du contenu

Le client demeure seul responsable de l'ensemble des contenus diffusés sur son site internet, ses applications, ses plateformes numériques ou ses réseaux sociaux.

Cette responsabilité comprend notamment : les textes ; les images ; les vidéos ; les fichiers téléchargeables ; les liens externes ; les produits ou services proposés ; les mentions légales ; la politique de confidentialité ; la conformité aux lois et réglementations applicables.

Pixelwall intervient exclusivement comme prestataire technique et créatif.

Pixelwall ne saurait être tenue responsable : du contenu publié par le client ; de l'utilisation faite du site internet ; des conséquences commerciales, juridiques ou financières liées à l'exploitation du site ; des violations de droits d'auteur, de marques ou de droits de tiers résultant de contenus fournis par le client.

Article 11c – Activités financières, investissements et crypto-actifs

Lorsque le site internet concerne des activités liées à l'investissement, aux services financiers, aux crypto-actifs, à la gestion de fortune, au trading ou à toute activité réglementée similaire, Pixelwall intervient exclusivement en qualité de prestataire technique.

Pixelwall ne fournit aucun conseil financier, juridique, fiscal ou réglementaire et ne garantit aucun rendement, résultat financier ou conformité réglementaire spécifique.

Le client demeure seul responsable : du respect des obligations légales et réglementaires applicables à son activité ; de l'obtention des autorisations nécessaires ; des obligations relatives à la FINMA ; des obligations de lutte contre le blanchiment d'argent (LBA) ; des procédures KYC (Know Your Customer) ; des procédures AML (Anti-Money Laundering) ; de toute autre exigence légale ou réglementaire applicable.

Pixelwall ne pourra être tenue responsable des pertes financières, sanctions administratives ou conséquences juridiques résultant de l'exploitation du site.

Article 11d – Livraison des sites internet

Un site internet est considéré comme livré lorsque les fonctionnalités prévues dans le devis ou le contrat sont opérationnelles et accessibles dans un environnement de production ou de préproduction convenu entre les parties. Pour les boutiques en ligne, la livraison est notamment réputée réalisée lorsque : les fonctionnalités principales sont opérationnelles ; les processus de commande fonctionnent ; les systèmes de paiement prévus ont été configurés et testés. Les éventuels ajustements graphiques mineurs, modifications de style ou optimisations de confort ne remettent pas en cause la livraison du projet.

Article 11e – Prestations et services tiers

Sauf indication contraire dans le devis, les prestations suivantes ne sont pas incluses dans les prix annoncés : les noms de domaine ; l'hébergement ; les certificats SSL ; les licences logicielles ; les thèmes premium ; les extensions ou plugins payants ; les services de messagerie ; les abonnements à des plateformes tierces ; les services d'intelligence artificielle ou d'automatisation ; tout autre service externe nécessaire au fonctionnement du projet.

Ces frais sont à la charge du client.

Article 11f – Hébergement et services externes

Pixelwall ne peut être tenue responsable des interruptions de service, pertes de données, limitations techniques, défaillances ou dysfonctionnements liés : à l'hébergement ; au registraire du nom de domaine ; aux services de messagerie ; aux plateformes tierces ; aux prestataires de paiement ; aux réseaux de diffusion de contenu (CDN) ; ou à tout autre fournisseur externe.

La responsabilité de Pixelwall est limitée aux prestations directement réalisées par ses soins.

Article 11g – Référencement naturel (SEO)

Pixelwall ne garantit aucun positionnement particulier dans les moteurs de recherche, notamment Google, Bing ou tout autre moteur de recherche. Les résultats en matière de référencement dépendent de nombreux facteurs externes échappant au contrôle de Pixelwall. Aucune obligation de résultat n'est assumée en matière de visibilité, trafic ou génération de prospects.

Article 11h – Compatibilité et évolutions techniques

Pixelwall réalise les sites internet selon les standards techniques en vigueur au moment de leur livraison. Pixelwall ne saurait être tenue responsable des modifications ultérieures apportées par les éditeurs de logiciels, navigateurs internet, systèmes d'exploitation, hébergeurs ou services tiers susceptibles d'affecter le fonctionnement du site après sa livraison.

Article 11i – Sauvegardes et sécurité

Sauf contrat de maintenance spécifique, la gestion des sauvegardes, des mises à jour de sécurité et de la protection du site internet incombe au client ou à son hébergeur. Pixelwall ne pourra être tenue responsable des pertes de données, piratages, infections malveillantes ou interruptions de service intervenant après la livraison du projet.

Article 11j – Modifications après livraison

Toute demande de modification, correction, ajout de fonctionnalité ou évolution formulée après la livraison du projet pourra faire l'objet d'un devis complémentaire. Les prestations de maintenance ou d'assistance ne sont pas incluses dans le prix initial sauf mention contraire.

Article 11k – Comptes tiers

Le client demeure propriétaire et responsable de ses comptes auprès des services tiers utilisés dans le cadre du projet, notamment les hébergeurs, registraires de noms de domaine, services de messagerie, outils d'analyse, plateformes publicitaires, solutions de paiement ou réseaux sociaux. Pixelwall ne pourra être tenue responsable d'une suspension, suppression, restriction ou fermeture de ces comptes par les prestataires concernés.

Article 11l – Commerce électronique

Pour les sites de commerce électronique, le client demeure seul responsable : des produits vendus ; des conditions générales de vente ; des prix pratiqués ; des stocks ; de la gestion des commandes ; des obligations fiscales ; des obligations légales liées à la vente à distance.

Pixelwall intervient exclusivement comme prestataire technique.

Article 12 – Sous-traitance

Pixelwall se réserve le droit de faire appel à des sous-traitants ou partenaires spécialisés pour l'exécution de certaines prestations sans devoir obtenir l'autorisation préalable du client.

Pixelwall demeure responsable de la coordination générale des prestations qui lui sont confiées.

Article 13 – Propriété intellectuelle et responsabilité des visuels

13.1 Créations de Pixelwall : L'ensemble des créations, concepts, maquettes, visuels, contenus, développements et réalisations graphiques conçus par Pixelwall demeure sa propriété exclusive jusqu'au paiement intégral des factures correspondantes. Après paiement complet, le client bénéficie d'un droit d'utilisation non exclusif, conforme à l'objectif et à la destination du projet réalisé.

13.2 Visuels fournis par le Client : Le client est seul responsable des images, logos, marques ou textes qu'il transmet à Pixelwall pour exécution sur la machine WallPen. Le client garantit expressément qu'il détient l'intégralité des droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur, marques, droit à l'image des personnes) afférents à ces fichiers, ou qu'il dispose des autorisations écrites des ayants droit.

13.3 Exclusion de responsabilité (Art. 100 CO) : Pixelwall intervient uniquement comme prestataire technique d'exécution et n'effectue aucune vérification sur l'origine ou la légalité des fichiers fournis. Pixelwall décline toute responsabilité civile et pénale en cas de réclamation, de litige ou d'action en contrefaçon émanant de tiers (artistes, marques, constructeurs).

13.4 Garantie d'indemnisation : Si la responsabilité de Pixelwall venait à être engagée par un tiers ou par les autorités suisses en raison d'une impression demandée par le client, ce dernier s'engage à prendre à sa charge exclusive l'intégralité des frais (frais d'avocat, frais de justice, dépens), ainsi que le paiement de toutes les amendes ou indemnités éventuellement prononcées à l'encontre de Pixelwall.

Article 14 – Fichiers sources

Sauf accord écrit contraire, les fichiers sources, fichiers de travail, documents de production, projets graphiques, codes sources non destinés à l'exploitation courante, maquettes modifiables et documents internes demeurent la propriété exclusive de Pixelwall. Leur remise au client peut faire l'objet d'une facturation complémentaire.

Article 15 – Références commerciales

Sauf opposition écrite du client, Pixelwall est autorisée à utiliser les réalisations effectuées à titre de référence commerciale. Pixelwall peut notamment publier des photographies, visuels, descriptions ou exemples de projets sur : son site internet ; ses réseaux sociaux ; ses documents commerciaux ; ses présentations professionnelles.

L'utilisation du logo du client nécessite son accord préalable lorsqu'il est protégé.

Article 16 – Facturation et paiement

Les factures sont payables à trente (30) jours date de facture sauf accord écrit contraire. Le paiement est réputé effectué uniquement lorsque le montant est crédité sur le compte bancaire de Pixelwall.

Article 17 – Retard de paiement

En cas de retard de paiement, Pixelwall se réserve le droit : de suspendre les prestations en cours ; de retarder toute nouvelle intervention ; d'exiger le paiement immédiat des factures ouvertes. Un intérêt moratoire de 5 % par an pourra être appliqué conformément au droit suisse. Les frais de rappel, de recouvrement et les éventuels frais juridiques demeurent à la charge du débiteur.

Article 18 – Résiliation

Toute commande confirmée peut être résiliée par accord écrit et signé entre les parties. Les prestations déjà réalisées, les heures effectuées, les frais engagés et les commandes passées auprès de tiers demeurent intégralement dus. Les acomptes versés restent acquis à Pixelwall à concurrence des prestations réalisées et des frais engagés.

Article 19 – Limitation de responsabilité

La responsabilité de Pixelwall est limitée aux dommages directs résultant d'une faute grave ou intentionnelle. Dans les limites autorisées par le droit suisse, toute responsabilité pour les dommages indirects, pertes de bénéfices, pertes de données, pertes d'exploitation ou préjudices économiques est exclue. La responsabilité maximale de Pixelwall est limitée au montant effectivement facturé pour la prestation concernée.

Article 20 – Force majeure

Pixelwall ne pourra être tenue responsable de tout retard ou manquement résultant d'un événement échappant raisonnablement à son contrôle, notamment catastrophe naturelle, incendie, panne majeure, maladie, accident, grève, décision administrative ou interruption des services de fournisseurs tiers.

Article 21 – Protection des données

Pixelwall traite les données personnelles conformément à la législation suisse applicable en matière de protection des données. Les données collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de l'exécution des prestations et de la gestion de la relation commerciale.

Article 22 – Droit applicable et for juridique

Les présentes CGV sont soumises au droit suisse. Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution sera soumis aux tribunaux compétents du Canton de Vaud.

Nous avons lu et nous approuvons les présentes conditions générales de vente.

Date et lieu :

Signature(s) approuvée(s) :